MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260520-DE2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/41

L'an deux mille vingt-six le vingt- mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON - Guillaume DUCRETTET- Laurence FERNANDEZ - Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL- Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS - Olivier JEGARD - Christelle URVOIX -

Absents excusés : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL

Secrétaire de séance : Paulette GICQUEL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

DEMANDE DE SUBVENTION : AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS PLOUGUENAST/LANGAST

Le Conseil municipal prend lecture de la lettre adressée à Mme La Maire le 7 avril 2026, par laquelle le président de l'association, sollicite l'octroi d'une subvention à hauteur de 0.15 € par habitant afin de permettre l'acquisition d'un drapeau national mentionné à son nom (SAPEURS POMPIERS PLOUGUENAST/ LANGAST). L'association a également joint un devis d'un montant de 1 565.82 € pour l'acquisition de ce drapeau. Mme La Maire précise, que comme toute demande de subvention, l'association a fourni tous les documents demandés (extraits de comptes, rapport d'activité…).
Il est rappelé à Mme La Maire les multiples demandes liées avec l'activité des pompiers (contingent incendie, subventions aux jeunes sapeurs-pompiers pour acheter leurs tenues, subvention au Département des Côtes d'Armor pour le renouvellement du parc roulant).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **valide** le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €.

Secrétaire de séance
Alex NIVET

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600